

# Logiciel de Gestion du cycle de vie du produit

## Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires du Logiciel de Gestion du cycle de vie du produit (« Conditions PLM ») modifient le Contrat de licence utilisateur final (« CLUF ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur le Bon de Commande comme PLM, PLM-TC, PLM-NX ou PLM-TCO (« Logiciel PLM »). Les présentes conditions PLM, ainsi que le CLUF et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« Accord »).

1. **DÉFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions PLM :
  - (a) « Agents autorisés » désigne les consultants, agents et sous-traitants du Client qui travaillent dans les locaux du Client et qui ont besoin d'accéder à la technologie SISW en support des activités internes du Client.
  - (b) « Utilisateurs autorisés » désigne les employés et les Agents autorisés du Client.
  - (c) « Territoire » désigne le pays dans lequel le Client est autorisé à installer le logiciel PLM.
2. **TYPES DE LICENCE ET D'UTILISATION.** Les types de licence et d'utilisation suivants peuvent être proposés en ce qui concerne les différents produits logiciels PLM. Des types de licence et d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains produits, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que par les Utilisateurs autorisés sur le Territoire et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande.
  - 2.1 « Licence par Abonnement » désigne une licence d'une durée limitée telle qu'identifiée dans un Bon de commande. Les Services de maintenance sont inclus dans le prix de la licence par Abonnement. Pour des durées d'abonnement sur plusieurs années, SISW se réserve le droit d'exiger que de nouvelles clés de licence soient délivrées pendant la durée de l'abonnement.
  - 2.2 « Licence en location » désigne une licence d'une durée limitée de moins d'un an, telle qu'identifiée dans le Bon de commande. Les Services de maintenance d'une Licence de Location sont inclus dans le prix de la Licence en Location.
  - 2.3 « Licence de sauvegarde » désigne une licence accordée uniquement pour sécuriser la redondance des installations de sauvegarde et de sécurité du Client.
  - 2.4 « Licence Utilisateurs simultanés » signifie que l'accès au logiciel PLM à un moment donné est limité au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés indiqué sur le Bon de commande.
  - 2.5 « Licence Utilisateurs nommés » signifie que l'accès au logiciel PLM est limité aux Utilisateurs autorisés nommés. Le Client peut réassigner une licence d'utilisateurs nommés une fois par mois calendaire.
  - 2.6 « Licence Node-locked » signifie que l'utilisation du Logiciel PLM est limitée à un seul poste de travail spécifié par le Client et peut inclure un dispositif de verrouillage matériel ou un dongle pour gérer cette restriction.
  - 2.7 « Licence perpétuelle » ou « Licence à durée étendue » désigne une licence du Logiciel dont la durée est prolongée indéfiniment. Les licences perpétuelles n'incluent pas les Services de maintenance.
  - 2.8 « Licence par produit » signifie que l'utilisation du Logiciel PLM est limitée au nombre de produits tiers auxquels le Logiciel PLM est interfacé sur une base individuelle.
  - 2.9 « Licence par serveur » signifie que l'utilisation du Logiciel PLM est limitée à un seul serveur spécifié.
  - 2.10 « Licence test/QA » désigne une licence accordée uniquement pour la prise en charge de l'installation, la personnalisation, du support et des tests en cours et qui ne peut pas être utilisée dans un environnement de production ou à toute autre fin.
3. **AUTRES DISPOSITIONS.** Le Client est autorisé à utiliser le produit Knowledge Fusion ou toute Interface de programmation identifiée dans la Documentation comme étant publiée (collectivement les « API ») comme faisant partie du Logiciel sous licence à des fins d'activités internes au Client uniquement. Le Client peut ne pas utiliser les API pour permettre l'utilisation non autorisée du Logiciel. Le Client peut acheter une licence distincte pour l'utilisation de certaines API publiées pour développer des logiciels à utiliser uniquement en conjonction avec le Logiciel. Il est interdit au Client de revendre tout logiciel développé par l'utilisation des API à moins que (a) le Client ne soit autorisé séparément à le faire en tant que membre d'un programme partenaire de solutions SISW ou (b) le Client ait acheté des licences de Solid Edge ou Femap qui incluent des API que le Client peut utiliser pour développer des logiciels pour l'usage interne du Client et pour la revente dans le cadre de conditions générales au moins aussi protectrices que le présent Accord. Le Client n'est pas autorisé à autrement modifier, adapter ou fusionner le Logiciel. SISW n'a aucune obligation ni

responsabilité en ce qui concerne les logiciels développés par le Client à l'aide des API. Il est interdit au Client d'utiliser des API non publiées, quelles que soient les circonstances.